

## **COMPTE-RENDU COMMISSION TECHNIQUE - FINANCES ET COMMUNICATION**

Date : Mardi 02 mars 2021 à 17h30

Lieu : SICTOMSED – Salle de Réunion – ZI LA PALISSE –  
1070 ALLEE DES VERGERS - 07160 Le Cheylard

Présents : BROSSE Karine – COSTE René – COURTAULT Joël - DEBARD Cécile –JALLAT David - LOUIS Michel – SERRE Denis

Absents excusés : FREYDIER Nicolas – GAILHOT Emmanuel

### **Ordre du jour :**

1. La collecte des « monstres »
2. La gestion des biodéchets

### **I. La collecte « des encombrants » à domicile**

Lors de la dernière commission du 19 janvier 2021, le scénario 3 avait été retenu. Il consiste dans la réalisation d'une collecte « des encombrants » chez l'utilisateur par les services du Sictomsed. Les encombrants sont les déchets ménagers dont le poids ou le volume ne permet pas de les transporter dans un véhicule léger.

Au préalable une prise de rendez-vous est nécessaire auprès des services du Sictomsed. Deux collectes par an et par commune seront programmées dans un premier temps. Le nombre de déchets sera limité avec des règles d'acceptation (accessibilité, taille, etc...).

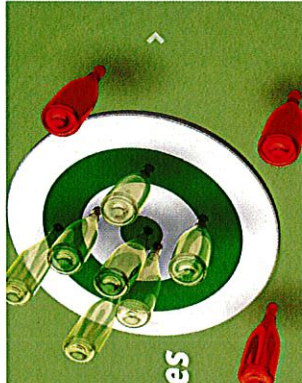
Proposition de mise en place d'un nouveau module sur notre site internet pour prendre les rendez-vous :

- **Page d'accueil du site : Rajout d'un module « collecte des encombrants »**

**HORAIRE DÉCHÈTERIE**

Depuis le 7 Janvier 2018  
Lundi au Vendredi 8h-12h / 14h-18h  
Samedi 8h-12h / 13h-18h  
Dimanches & jours fériés Fermé

Quels déchets y déposer ?

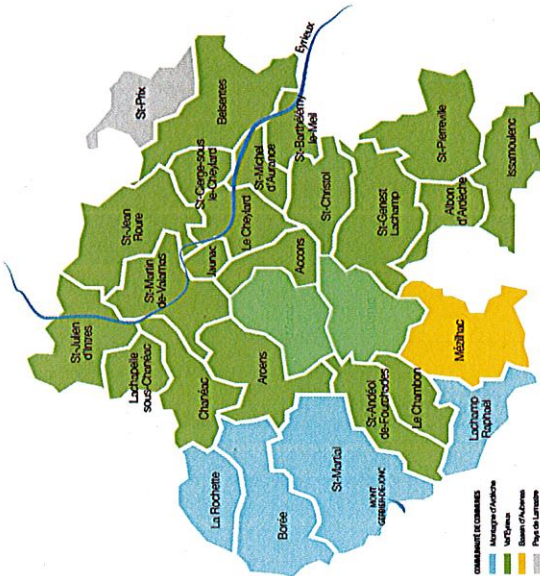


**3 bouteilles sur 10 sont encore jetées dans le conteneur d'ordures ménagères**

SICTOMSED DÉCHÈTERIE COLLECTE DES ENCOMBRANTS TRI SÉLECTIF ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES RÉDUCTION DES DÉCHETS COMMUNICATION

**TROUVEZ LE POINT DE COLLECTE LE PLUS PROCHE**

- Mon code postal
- 6 points d'apports volontaires à Mariac :
- Mairie
- Rive de la Dorne
- 07160 Mariac
- Itinéraire
- Ribefaites
- Pré chauvert
- Mariac
- Route de Dornas
- Vialet



**ACTUALITÉS**

- Rapport Annuel 2019
- Collecte de l'amiante
- lié

LIRE LA SUITE +

➤ Menu «collecte des encombrants» avec un sous-menu déroulant (informations / prise de rendez-vous)

**Sictomsed**  
Collecte et traitement des déchets du secteur Eyryss-Doux

**HORAIRES DÉCHÈTERIE**  
Depuis le 7 Janvier 2019

Lundi au Vendredi : 8h-12h / 14h-18h  
Samedi : 8h-12h / 13h-18h  
Dimanches & jours fériés : Fermé

☀️ Quels déchets y déposer ?

**3 bouteilles sur 10 sont encore jetées dans le conteneur d'ordures ménagères**

ZI La Palisse | 1070 allée des Vergers | 07160 Le Cheylard  
☎️ 04 75 29 42 57

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Informations

Prendre rendez-vous

TRI SÉLECTIF

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

RÉDUCTION DES DÉCHETS

COMMUNICATION

CONTACT

COMMUNICATION

Rapport annuel

Lettre d'information

Lien utiles

Comptes-rendus

**TROUVEZ LE POINT DE COLLECTE LE PLUS PROCHE**

📍 Mon code postal \_\_\_\_\_

6 points d'apports volontaires à Mariac :

**Mairie**  
Rive de la Dorne  
07160 Mariac

📍 **Itinéraire**

**Ribérailles**  
**Pré chauvert**  
**Mariac**  
**Route de Dornas**  
**Violet**

**ACTUALITÉS**

Rapport Annuel 2019

Collecte de l'amiante libé

LIRE LA SUITE +

LA DÉCHÈTERIE

Conditions d'accès

Déchets acceptés

Règlements de la déchèterie

Horaires de la déchèterie

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les nouvelles consignes de collecte

Le devenir des déchets

L'emplacement des points de collecte

Règlement de la collecte

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'économie circulaire

Le compostage individuel

Plan de prévention des déchets

Comptes-rendus

LE TRI SÉLECTIF

Les consignes de tri

Le devenir des déchets

L'emplacement des points de collecte

Règlement de collecte

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les nouvelles consignes de collecte

Le devenir des déchets

L'emplacement des points de collecte

Règlement de la collecte

CONTACT

COMMUNICATION

Rapport annuel

Lettre d'information

Lien utiles

Comptes-rendus

LE SICTOMSED

Organisation

Territoires et adhérents

Les missions

**Sictomsed**

LA DÉCHÈTERIE

Conditions d'accès

Déchets acceptés

Règlements de la déchèterie

Horaires de la déchèterie

LE TRI SÉLECTIF

Les consignes de tri

Le devenir des déchets

L'emplacement des points de collecte

Règlement de collecte

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les nouvelles consignes de collecte

Le devenir des déchets

L'emplacement des points de collecte

Règlement de la collecte

CONTACT

COMMUNICATION

Rapport annuel

Lettre d'information

Lien utiles

Comptes-rendus

LE SICTOMSED

Organisation

Territoires et adhérents

Les missions

**Sictomsed**

LA DÉCHÈTERIE

Conditions d'accès

Déchets acceptés

Règlements de la déchèterie

Horaires de la déchèterie

ZI La Palisse | 1070 allée des Vergers | 07160 La Cheylard  
04 76 29 42 57

**Sictomsed**  
Collecte et traitement des déchets de votre territoire

**HORAIRE DÉCHÈTERIE**  
Du mardi au vendredi : 8h-12h / 14h-18h  
Samedi : 8h-12h / 13h-18h  
Dimanches & jours fériés : Fermé

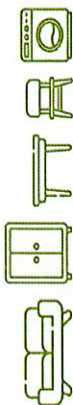
Quels déchets y déposer ?

**3 bouteilles sur 10 sont encore jetées dans le conteneur d'ordures ménagères**

**COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

SICTOMSED DÉCHÈTERIE COLLECTE DES ENCOMBRANTS TRI SÉLECTIF ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES RÉDUCTION DES DÉCHETS COMMUNICATION

Les encombrants sont des déchets ménagers dont le poids ou le volume ne permet pas de les transporter dans un véhicule léger.



Exemple : gros appareils électroménagers (machine à laver, réfrigérateur, congélateur), meubles (canapé, table, armoire...) ; voir liste des déchets acceptés.



Les encombrants doivent être déposés à la déchèterie 1070 allée des Vergers - ZI La Palisse - 07160 LE CHEYLARD.

Mardi au vendredi

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00 et samedi de 08h00 à 12h00 - 13h00 à 18h00.

Un service de collecte a été mis en place pour les usagers ne pouvant pas se rendre à la déchèterie. Cette collecte a lieu sur rendez-vous pour 2 objets maximum (liste des encombrants) par foyer ne rentrant pas dans un véhicule et 2 fois par an (voir planning). L'inscription doit se faire au moins 15 jours avant la date de passage ensuite un mail ou sms vous sera envoyé dans les 5 jours avant la date de collecte pour vous préciser le créneau horaire du RDV (2 heures), attention la présence de l'usager est obligatoire pour la collecte.

Toute présentation d'objets non autorisés sera assimilable à un dépôt sauvage et entraînera une amende pouvant atteindre 15 000,00 €. Le dépôt doit être effectué à la limite de la propriété publique sur le domaine privé. Présence obligatoire pour la collecte. Attention, le dépôt ne doit pas gêner les piétons et/ou la circulation routière.

PRENDRE RENDEZ-VOUS


➤ Sous menu « prise de rendez-vous »

**Sictomsed**  
Ce site est l'outil de traitement des déchets de votre territoire. Surtout, c'est un espace de communication.

**HORAIRES DÉCHÈTERIE**  
Depuis le 7 Janvier 2019  
Lundi au Vendredi : 8h-12h / 14h-18h  
Samedi : 8h-12h / 15h-18h  
Dimanches & jours fériés : Fermé

Quels déchets y déposer ?

ZI La Palisse | 1070 allée des Vergers | 07160 La Chevillyard | 04 75 20 42 57



**3 bouteilles sur 10 sont encore jetées dans le conteneur d'ordures ménagères**

SICTOMSED DÉCHÈTERIE

COLLECTE DES ENCOMBRANTS TRI SÉLECTIF

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

RÉDUCTION DES DÉCHETS

COMMUNICATION

**Prendre rendez-vous**

Pour la collecte des encombrants, veuillez remplir le formulaire suivant :

Sélectionner la Commune  
choisir

Choisir la date  
choisir

Votre prénom/nom  
prénom nom

Votre adresse  
adresse

Votre téléphone portable/fixe  
téléphone

Votre Email  
email

Ne pas participer sans votre adresse email.

Sujet  
Collecte des encombrants

Déchet à récupérer n°1  
choisir

Déchet à récupérer n°2  
choisir

Message  
Information complémentaire

Je m'engage à respecter toutes les conditions du service de collecte des encombrants.

J'accepte que mes données personnelles soient utilisées dans le cadre des seules compétences du service collecte encombrants sur RDV du SICTOMSED.

Un mail de confirmation du créneau horaire du RDV (2 heures) de collecte vous sera envoyé dans les 5 jours avant la date prévue. Attention votre présence est obligatoire.

Je ne suis pas un robot

Envoyer

<b>LE SICTOMSED</b>	<b>LA DÉCHÈTERIE</b>	<b>LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES</b>	<b>LA RÉDUCTION DES DÉCHETS</b>	<b>COMMUNICATION</b>	<b>CONTACT</b>
Organisation Territoires et adhérents Les missions	Conditions d'accès Déchets acceptés Règlements de la déchèterie Horaires de la déchèterie	Les consignes de tri Le devenir des déchets L'emplacement des points de collecte Règlement de collecte	Les nouvelles consignes de collecte Le devenir des déchets L'emplacement des points de collecte Règlement de collecte	Rapport annuel Lettre d'information Lien utiles Comptes-rendus	

➤ Proposition de planning de collecte sur un an

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1	L Le cheylard M 5 M J V	L M 9 M J V	L M St Julien d'intres V	13 J Chanéac V	18 M St Clerge J V	22 M St Andéol + le Chambon J V
2	L M Issamourenc 6 M J V	L M St Martin + Jaunac 10 M J V	L M St Christol V	14 M M J V	19 M La Chapelle J V	23 M Borée + La Rochette J V
3	L M Belsentes 7 M J V	L M St Pierreville 11 M J V	L M Albon V	15 M M J V	20 M M J V	24 M M J V
4	L M Jaunac 8 M J V	L M St Prix 12 M J V	L M St Jean Roure V	16 M M J V	21 M Lachamp J V	25 M St Martial J V
				17 M M Méziilhac V	22 L M St Barthélémy V	26 M M Dornas V
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
26	L M Arcens 31 M J V	L M St Michel 35 M J V	L M St Julien d'intres V	39 V St Genest V	44 M M La Chapelle J V	48 M M Borée + La Rochette J V
27	L M Le cheylard 32 M J V	L M St Martin + Jaunac 36 M J V	L M M V	40 M M J V	45 M M J V	49 M M Dornas J V
28	L M Issamourenc 33 M J V	L M St Pierreville 37 M J V	L M Albon V	41 M M J V	46 M M Lachamp J V	50 M M St Martial J V
29	L M Belsentes 34 M J V	L M St Prix 38 M J V	L M St Jean Roure V	42 M M Méziilhac J V	47 M M St Andéol + le J V	51 M M Arcens J V
30	L M Jaunac 35 M J V	L M M V	L M Chanéac V	43 M M St Clerge J V	48 L M V	52 M M J V

**Après discussion, les élus proposent :**

- ❖ **Que le service soit réservé uniquement aux particuliers**
- ❖ **De limiter le poids d'un encombrant à 60 kg**
- ❖ **Sur la page « informations » : supprimer les pictogrammes « chaise » et « machine à laver » et rajouter les pictogrammes réfrigérateur, congélateur, matelas, sommier**
- ❖ **Sur la page « informations », rajouter : lorsque nous achetons un appareil électroménager (Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ou un meuble, les enseignes sont tenues de reprendre gratuitement l'ancien (paiement d'une écotaxe lors de l'achat)**
- ❖ **De fixer la liste des « encombrants » (déchets ménagers dont le volume ou le poids ne permet pas de le transporter dans un véhicule léger) : matelas, sommiers, table, armoires, électroménagers ne rentrant pas dans un véhicule léger.....**
- ❖ **De communiquer sur ce nouveau service au mois de mai 2021 via la lettre d'information N°6**
- ❖ **De commencer la prise de rendez-vous sur le site internet à compter du 01 juin 2021**
- ❖ **De Mettre en place le nouveau service de collecte à compter du 01 septembre 2021**

## **II. Les biodéchets**

Le 25 février 2021, nous nous sommes rendus sur la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux et au Sidomsa.

L'objectif principal était d'avoir un retour d'expérience d'une collectivité ayant mis en place un système de compostage collectif.

- Sur la communauté de communes de Dieulefit Bourdeaux, la gestion des composteurs est assurée par la collectivité avec une intervention des particuliers s'ils sont volontaires.
- Sur le Sidomsa la gestion des composteurs est laissée libre aux soins des usagers.

**CDC Dieulefit-Bourdeaux : exemple d'un composteur collectif installé sur un PAV existant**



**Les composteurs collectifs sont composés de trois bacs**





**Le premier bac est destiné à recevoir les déchets verts broyés qui serviront à couvrir la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)**



**Le deuxième bac est destiné à recevoir la FFOM**



Le troisième bac est destiné à la maturation du compost



CDC Dieulefit-Bourdeaux : exemple d'un composteur collectif installé hors PAV



Bac destiné à déposer la FFOM



➤ Bac destiné à la maturation du compost



## Pour la CDC Dieulefit-Bourdeaux :

- La CDC a fabriqué ses composteurs à partir de planches. Cette façon de faire est aussi subventionnable.
- Une triplette de composteur pour 20 ou 25 habitants est l'objectif mais seulement 30 points sont mis en place pour les administrés et une quinzaine pour les gros producteurs.
- Les composteurs ne se sont pas forcément sur les PAV existants.
- L'entretien est supporté par la collectivité au moins une fois par semaine. Le temps nécessaire estimé est de 45 minutes par triplette. Ils remplissent le composteur de déchet vert tous les 10 jours pour ceux qui sont le plus sollicités. Le bac de déchet vert broyé est laissé en libre accès aux usagers.
- Une fois que le compost est mûr, un agent de la CDC le dépose au sol à côté du troisième bac. Le compost est laissé à libre utilisation des usagers ou repris pour être déposé sur une plateforme.
- Le choix de l'implantation des points a été laissé aux maires et aux habitants. Ils ont une plateforme de transfert où ils stockent la FFOM qui n'a pas eu le temps d'arriver à maturation.
- Ils font régulièrement des caractérisations publiques
- Des bioseaux sont fournis gratuitement lors de la mise en place des composteurs collectifs pour les usagers présents.
- Il y a quelques erreurs de tri mais rien de grave. Des économes, sacs plastiques, litières pour chat et cendres sont les déchets sortis régulièrement des composteurs.
- Néanmoins, nous avons constaté que lorsqu'un point est installé sur de l'enrobé, il apparaît quelques traces de lixiviats au pied du composteur. Lors de l'installation, il est important de prévoir :
  - o Une pente pour renvoyer les lixiviats vers l'arrière du composteur
  - o La possibilité d'étudier l'inclinaison du capot du composteur pour détourner les eaux pluviales
  - o D'installer les composteurs sur une partie non étanche
- Lors de la visite des points, nous n'avons pas constaté d'odeurs désagréables, il y avait quelques moucherons sur un point. Le fait de mettre une petite couche de déchets verts broyés (1er bac) sur la FFOM (2ème bac) permet de limiter les odeurs et les lixiviats.

## Pour le SIDOMSA :

- Les trois points de Vals les Bains sont absents de leur emplacement indiqué sur le site internet.
- Le point d'Aizac est présent mais peu accueillant.

- Le point de Laviolle est au cimetière et ne recueille que les déchets verts de ce dernier.

Après discussion, les élus proposent :

- ❖ De choisir des points composés de quadruplettes de composteurs
- ❖ D'installer un point pour 200 habitants avec un minimum de un point par commune (pour celles ayant moins de 200 habitants). Les communes qui le souhaitent pourront installer plus de points,
- ❖ De faire un courrier aux communes pour leur demander le nombre de points qu'elles souhaitent : réponse avant le 30/04/2021,
- ❖ De laisser le libre choix aux communes du lieu d'implantation des points avec l'aide du SICTOMSED : Attention avec une date butoir → le 30/06/2021,
- ❖ De communiquer sur les composteurs collectifs et les composteurs individuels lors de la prochaine lettre d'information qui devrait paraître en mai 2021

### III. Expérimentation à la Cité Scolaire du Cheylard

A titre expérimental, le SICTOMSED a installé un composteur électrique à la Cité Scolaire du Cheylard le 26 février. C'est un matériel plus adapté susceptible d'accepter des flux importants de fraction fermentescible des ordures ménagères, dont le fonctionnement est assuré par le personnel de la cité scolaire..

Si l'essai est concluant, le SICTOMSED pourra installer ce type de matériel pour les gros producteurs (ex : Collèges, EPADH)



**Madame Karine BROSSE et Monsieur René COSTE propose de fixer la prochaine réunion au mardi 06 avril 2021 à 17h30 pour traiter les deux points suivants :**

- **La lettre d'information N°6**
- **Présentation de l'appel à projet pour les biodéchets**

La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du SICTOMSED  
Karine BROSSE



Le 2ème Vice-Président du SICTOMSED  
René COSTE

